



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un secteur d'apprentissage de ski en altitude dans une zone où la neige résiste mieux aux aléas climatiques que sur le front de neige de la station de Gérardmer.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet nécessite uniquement les travaux suivants :

- démontage propre de l'appareil de la Petite Mauselaine pour récupération des constituants
- défrichage de la lisière de la forêt en bordure de la piste Renard
- surfaçage du terrain pour aménagement des plateformes d'embarquement et débarquement ainsi que la piste de montée en bordure de la piste Renard existante.
- installation du télésiège
- alimentation électrique du nouvel appareil
- installation de l'ancien local de sécurité du télésiège de Grand Haut.

A noter que la construction de ce nouvel appareil ne nécessite pas de réaliser des terrassements de masse, ni pour l'aménagement de la piste de montée, ni pour l'aménagement de la gare de départ.

Les seuls terrassements nécessaires correspondent à un léger surfaçage (environ 400m<sup>3</sup> pour 1200m<sup>2</sup>).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le secteur du projet est déjà équipé et exploité pour la pratique du ski alpin. Le projet ne modifiera pas notablement le fonctionnement du secteur.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux de construction ou de modification substantielle des remontées mécaniques définies à l'article L. 342-7 du code du tourisme sont soumis à autorisation, d'une part, avant l'exécution des travaux et, d'autre part, avant la mise en exploitation.

Le projet est donc soumis à Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (D.A.E.T.) tenant lieu de Permis de construire.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (D.A.E.T.)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Télési du Renard	- longueur = 216 ml
	- dénivelé = 19 m
	- nombre de pylônes = 3 u

#### 4.6 Localisation du projet

<b>Adresse et commune(s) d'implantation</b>	<b>Coordonnées géographiques<sup>1</sup></b>
Station de GERARDMER	Long. <u>6</u> ° <u>54</u> ' <u>01</u> " E Lat. <u>48</u> ° <u>03</u> ' <u>07</u> " N
Commune de GERARDMER	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b>
	Point de départ : Long. <u>6</u> ° <u>53</u> ' <u>56</u> " E Lat. <u>48</u> ° <u>03</u> ' <u>08</u> " N
	Point d'arrivée : Long. <u>6</u> ° <u>54</u> ' <u>06</u> " E Lat. <u>48</u> ° <u>03</u> ' <u>06</u> " N
	Communes traversées :
	Commune de GERARDMER

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Réaménagement du domaine skiable la station de GERARDMER.

L'appareil provient du démontage du télési de la Petite Mauselaine qui sera remplacé par un appareil plus récent et plus fiable.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Domaine skiable

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de GERARDMER est dotée d'un PLU applicable depuis juin 2015.

Selon le PLU actuellement en vigueur, le secteur du projet est classé en NG, et est situé dans le périmètre du domaine skiable.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZNIEF type II dite du "Massif Vosgien" (ZNIEFF II n°410010387)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de GERARDMER est dotée d'un PPRn "Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau" prescrit le 14/03/2001.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera la destruction de la couverture végétale sur la surface des zones terrassées, mais l'intégralité de cette surface sera re-végétalisée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite un léger déboisement.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet vient en complément des aménagements du domaine skiable déjà réalisés, ainsi que des projets futurs.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (installation d'un télésiège), de la faible ampleur des travaux et de la faible sensibilité du site, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

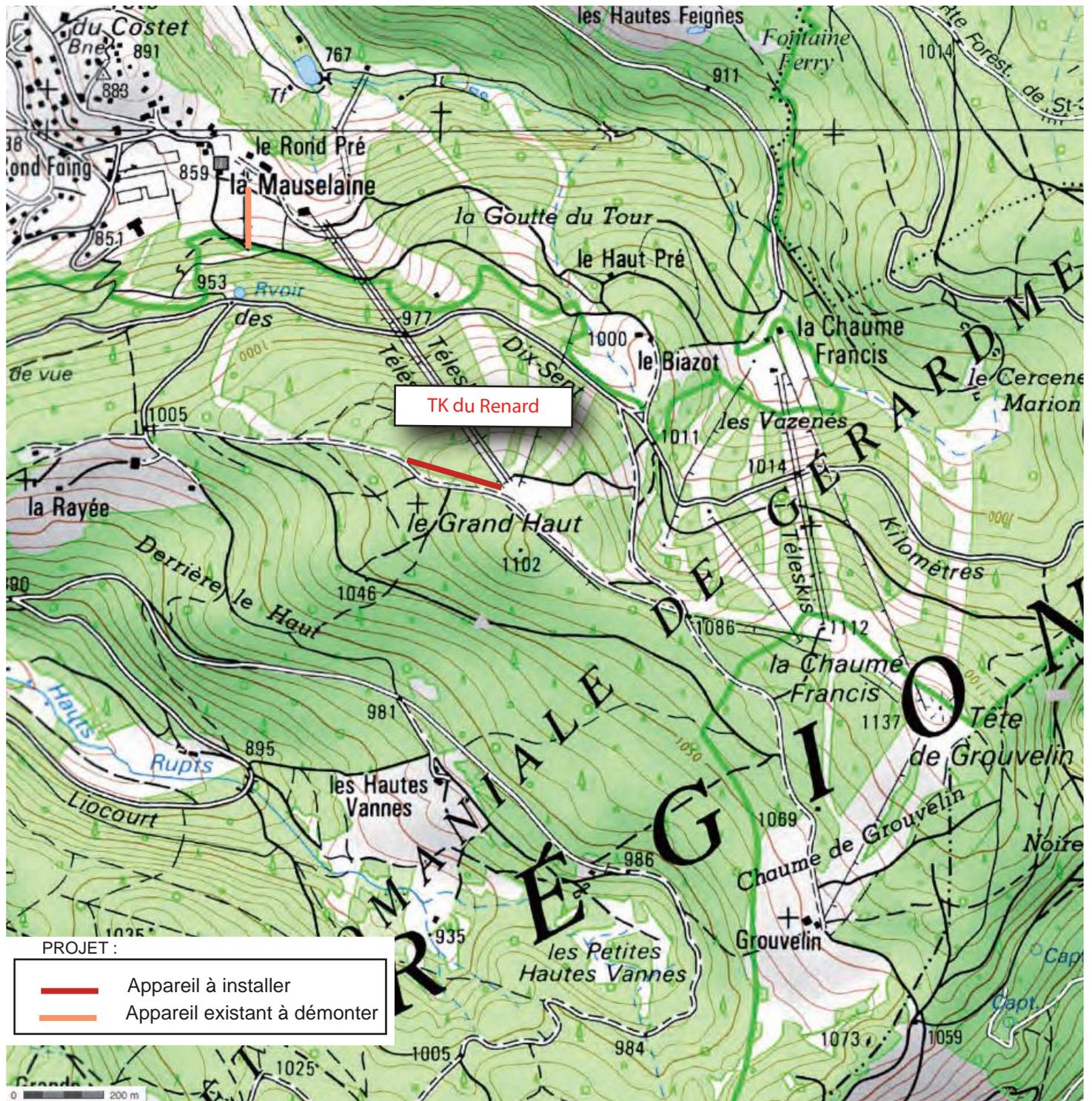
Signature

<p>Monsieur Philippe VOIRIN</p> 	<p><b>GERARDMER SKI</b>          Regle municipale          239, Chemin de la Rayée          88400 GÉRARDMER          Tél. 03 29 60 04 05 - Fax 03 29 60 90 01          Siret : 218 801 967 00264</p>
---	--

# Installation du téléski du Renard

## Plan de situation

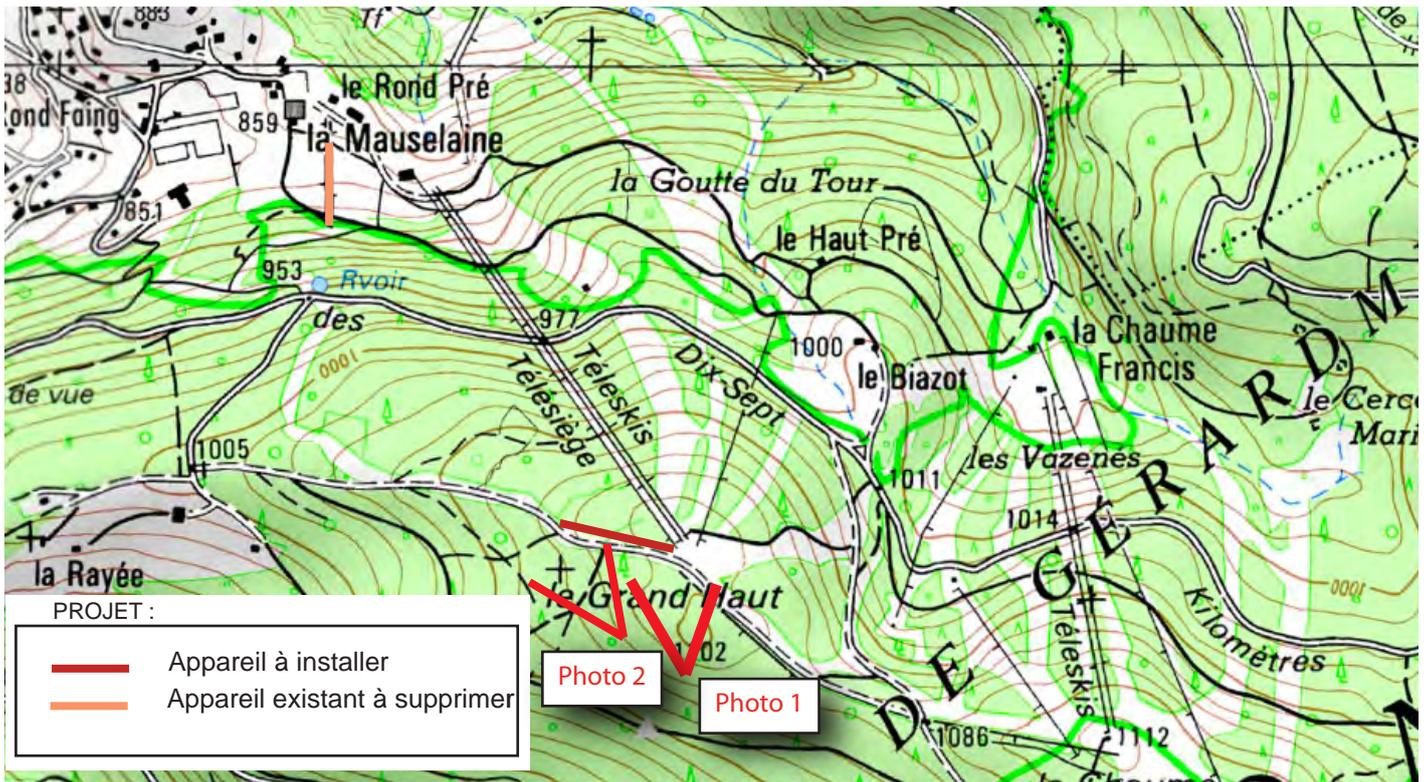
Commune de GERARDMER



# Installation du téléski du Renard

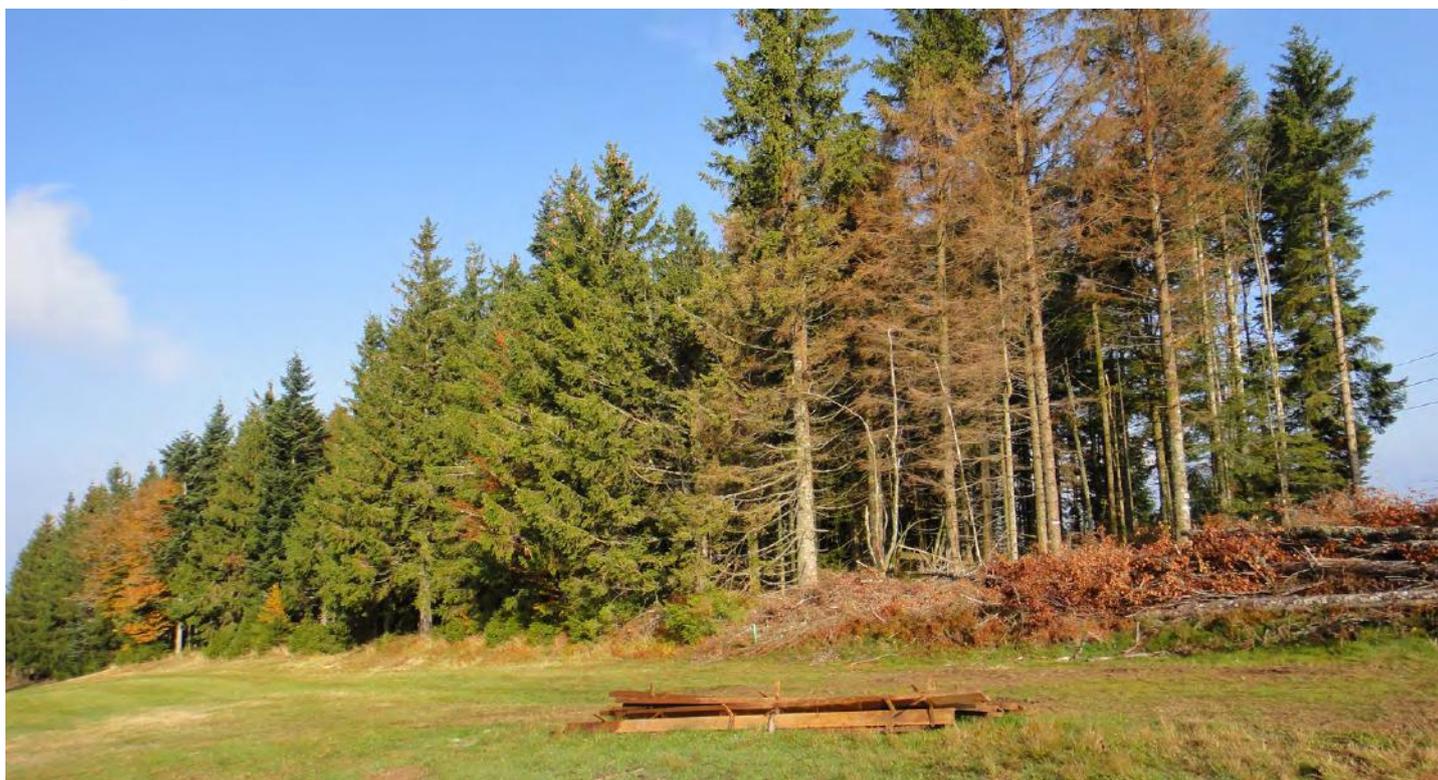
## Photographies du site

Commune de GERARDMER



## Installation du téléski du Renard

Photographie n°1



Photographie n°2



Origine du relevé de terrain : Plan N° G3317G-4 - Octobre 2015 - Cabinet GE Demange

09/03/2016	1ère version	A. Girault	L. Arkud
Date	Nature de la modification	Designé	Vérifié

Phase de travaux : Avant projet  
Validité : Non valable pour execution

Echelle : 1/1000 Folio : 1/1

**GERARDMER**  
TK Le Renard  
Plan d'aménagement  
Vue en plan, et profil en long à l'axe du TK

Format : A1 PLAN N° 2422-01-00

13, bis rue de la Tulière  
38130 Savoyeux-Fortain  
Tél. : 04 38 12 35 10  
Fax : 04 76 70 19 88  
eric@ccronet-etes.com

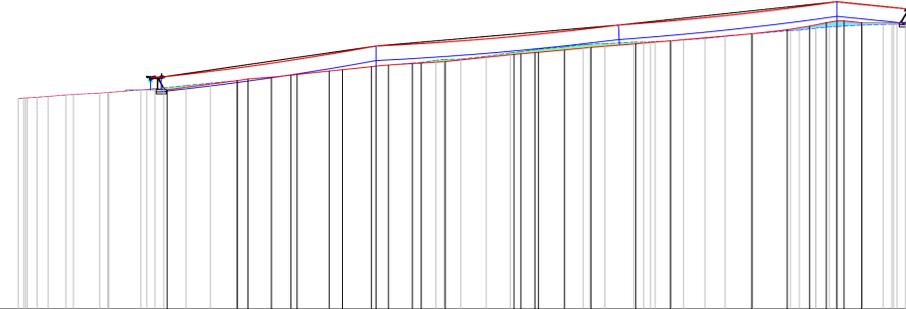
Reproduction interdite (à partir du 11 Mars 1997)

Trajectoires représentées

- Corde
- Câble en charge
- Extrémité selette vide

Profil : Axe TK du Renard

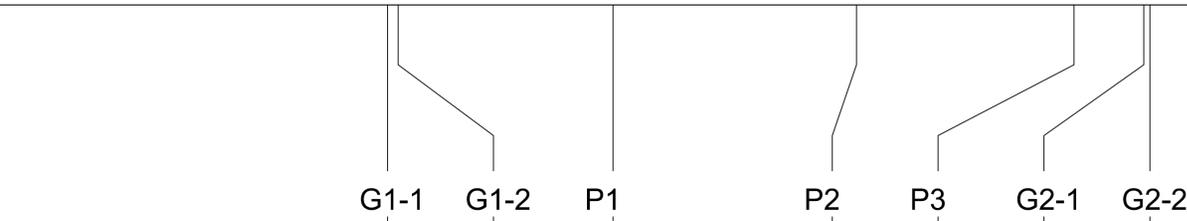
Echelle en X : 1/1000  
Echelle en Y : 1/1000



PC : 1016,00 m

Distance horizontale	13.49	11.86	11.08	11.10	14.56	15.22	10.83	11.97	11.60	13.69	14.04	15.38	11.41	11.01	11.30	11.71	18.56	10.98	22.71																																																																																
Distance selon la pente	13.53	11.88	11.12	11.15	14.63	15.30	10.89	12.03	11.65	13.75	14.15	15.48	11.46	11.03	11.32	11.75	18.64	11.03	23.52																																																																																
Distance horizontale cumulée	0.00	13.49	25.35	36.43	47.53	62.09	77.31	88.14	100.11	111.71	125.40	139.44	154.82	166.23	177.25	188.55	201.12	209.26	232.50																																																																																
Distance selon la pente cumulée	0.00	13.53	25.42	36.53	47.69	62.31	77.61	88.51	100.54	112.18	125.94	140.09	155.57	167.03	178.05	189.37	201.12	210.26	234.32																																																																																
Altitude Terrain Fini	1076.50	1076.55	1077.24	1078.00	1078.00	1080.00	1082.14	1085.29	1084.54	1085.42	1086.88	1087.97	1089.27	1091.00	1091.86	1093.77	1094.96	1097.00	1097.79																																																																																
Distance horizontale	13.49	11.86	12.51	24.18	15.24	10.85	11.97	11.56	28.58	14.48	20.19	10.17	21.64	11.22	11.04	10.05	13.48																																																																																		
Distance selon la pente	13.53	11.88	12.64	24.35	15.33	10.91	12.04	11.59	28.70	14.54	20.26	10.21	21.72	11.28	11.22	10.11	14.64																																																																																		
Distance horizontale cumulée	0.00	13.49	25.35	37.86	52.04	62.41	77.73	88.14	100.11	111.67	125.40	140.25	154.72	174.91	185.09	206.72	217.94	229.97	252.50																																																																																
Distance selon la pente cumulée	0.00	13.53	25.42	38.05	52.21	62.41	77.73	88.14	100.68	112.28	126.08	140.97	155.51	175.77	185.09	207.70	218.98	230.21	254.96																																																																																
Altitude Terrain Naturel	1076.50	1076.55	1077.24	1078.13	1079.21	1080.00	1082.14	1085.30	1084.54	1085.58	1086.88	1088.44	1090.13	1091.07	1091.53	1092.10	1093.08	1094.77	1097.79																																																																																
Pentes et rampes	<table border="1"> <tr> <td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td><td>RAMPE</td> </tr> <tr> <td>L = 19,62 m</td><td>L = 13,07 %</td><td>L = 13,07 %</td> </tr> <tr> <td>L = 19,23 m</td><td>P = 10,28 %</td><td>L = 19,23 m</td><td>P = 10,28 %</td> </tr> <tr> <td>L = 21,34 m</td><td>P = 8,70 %</td><td>L = 21,34 m</td><td>P = 8,70 %</td> </tr> </table>																			RAMPE	L = 19,62 m	L = 13,07 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %																																					
RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE	RAMPE																																																																																
L = 19,62 m	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %	L = 13,07 %																																																																																
L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %	L = 19,23 m	P = 10,28 %																																																																																
L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %	L = 21,34 m	P = 8,70 %																																																																																
Ecart TN - Projet	0.00	0.00	0.00	0.13	0.51	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	0.16	0.23	0.55	0.85	0.76	0.33	-0.08	-0.12	-0.35	-1.38	0.00																																																																															

Longueur horizontale : 216,00 m  
Dénivellation : 19,00 m  
Longueur suivant la pente : 217,34 m  
Pente moyenne : 8,80 %  
Véhicules en ligne : 56  
Capacité des véhicules : 1 Pers.  
Débit : 700 P/h  
Pente maximum : 18,43 %  
Vitesse maximum : 1,50 m/s  
Sens de marche : Montée à droite  
Motrice : Aval  
Tension : Amont  
Neige en ligne : 0,5 m  
Neige en station : 0,2 m



Altitude massif	1078,00	1078,00	1084,69	1090,64	1097,50	1097,00	1097,00
Distance horizontale	37,50	40,50	101,37	170,37	232,00	251,79	253,50
Distance oblique	3,00	61,24	69,26	62,01	19,80	1,71	
Equipement montée	2S/2C	2S	2S/2C	4S	2S/2C		
Equipement descente	2S/2C	2S	2S/2C	4S	2S/2C		
Hauteur des cables	3,60	3,60	5,70	5,70	5,40	3,90	3,90
Inclinaison pylone	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00

Zone de déblais  
Zone de remblais  
Courbes de niveau

